

RAPPORT AU CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

concernant

LE BUDGET 2025

Date : 23.08.2024

Préavis: PR24.03CD

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les délégués/es,

Lors de sa séance du 28 juin 2024, le Comité de direction (Codir) de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois a adopté un projet de budget pour l'année 2025.



Préambule

Le présent budget a été établi en respect des articles 37, 38 et 39 des statuts.

Selon l'article 37 des statuts, la répartition des charges entre les communes se fait comme suit : la Ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du fonctionnement du SDIS, à raison d'un forfait de base de CHF 10 par habitant (contribution spéciale). Le solde du coût effectif de fonctionnement sera facturé à toutes les communes signataires, y compris à la Ville d'Yverdon-les-Bains, selon les bases de répartition suivantes : pour le 90% du montant, au prorata du nombre d'habitants ; pour le 10%, au prorata de la valeur du patrimoine immobilier de chaque commune membre de l'association.

Caractéristiques du budget 2025

Voir annexe A.

Conclusion

En résumé, le budget 2025 a été élaboré avec le souci particulier de réduire au maximum les coûts de fonctionnement sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes à la région.

Toutes les pièces justificatives sont à la disposition de la Commission de gestion pour l'exécution de son mandat.



Au vu de ce qui précède, le Comité de direction vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les délégués/es, de bien vouloir approuver le budget pour l'année 2025, en votant le texte ci-après :

LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DU SDIS RÉGIONAL DU NORD VAUDOIS

sur proposition de son Comité de direction

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

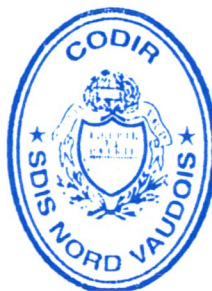
Article 1 : Le budget de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois est arrêté comme suit pour l'année 2025.

	Mouvement financier
Charges	CHF 4'106'700.00
Recettes	CHF 1'272'200.00
Contribution spéciale Yverdon	CHF 302'210.00
Résultat (à financer selon clé de répartition statutaire)	CHF 2'532'290.00

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Le Vice-Président


Hervé Kemmling



La Secrétaire


Barbara Giroud

Annexes

- A. Etablissement du budget 2025
 - 1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
 - 2. Calcul de la péréquation financière
 - 3. SDISographie

BUDGETO '25

ÉTABLISSEMENT DU BUDGET 2025

Date : 18.07.2024

Auteurs : EST/VVU/SDU/WCH

Ce document détaille la proposition de budget validée par le Codir en sa séance du 28.06.2024. Elle prend ses bases sur la proposition de budget établie par l'État-major en date du 12.06.2024.

Si le budget 2025 a été préparé avec le souci permanent de l'économie – chaque position fait l'objet d'une remise à zéro complète et d'une analyse exhaustive pour chaque besoin – il présente malgré tout une hausse du coût net à charge des communes membres en raison de l'augmentation des coûts de la vie et du nombre de membres du SDIS, en particulier ceux du DPS.

Il convient aussi de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2024, le SDIS est passé sous le modèle comptable harmonisé MCH2. Ce passage de MCH1 à MCH2 n'est pas sans conséquence dans l'attribution des positions comptables. Afin de garantir une transparence maximale vis-à-vis des autorités législatives du SDIS approuvant le budget, à l'instar du budget 2024, le budget 2025 est dans un premier temps présenté et comparé avec les comptes 2023 et le budget 2024 sous MCH1, puis une table de conversion est présentée pour traduire le budget MCH1 en MCH2. Lors de l'élaboration du budget 2026, l'exercice comparatif pourra être entièrement réalisé sous MCH2.

1. ANALYSE GLOBALE

L'élaboration du budget 2025 présente une augmentation des charges de 5.5% (CHF 215'000) atténuée par une hausse des recettes (CHF 80'400 soit +6.8%), résultant en une augmentation du coût net de la région à charge des communes membres de CHF 134'600 (5%) par rapport à 2024. Avec la hausse de 590 habitants (1.1%) en 2024, l'augmentation du coût moyen par habitant est ramenée à 4.3% par rapport au budget 2024.

Le tableau ci-après résume les chiffres globaux du budget 2025, en relation avec les années 2023 et 2024.

	2023		2024	2025	Écart
	Budget	Comptes	Budget	Budget	
Total des charges	3'637'900	3'778'863	3'891'700	4'106'700	215'000
Total des recettes	1'135'900	1'320'544	1'191'800	1'272'200	80'400
Coût total à charges des communes	2'502'000	2'458'319	2'699'900	2'834'500	134'600
Contribution spéciale Yverdon-les-Bains	(297'100)	(297'100)	(298'770)	(302'210)	(3'440)
Coût net de la région	2'204'900	2'161'219	2'401'130	2'532'290	131'160

Le budget est le reflet direct de plusieurs facteurs dont la poursuite de l'augmentation des coûts de la vie¹. Les éléments suivants constituent les grandes différences avec le budget 2024 :

- L'augmentation du personnel, notamment au DPS, par le truchement d'un nombre très réduit de démissions, signe de bonne santé du SDIS, mais ayant pour conséquence un nombre plus élevé d'heures de formation.
- La fin de la location de l'appartement au Centre de secours et d'urgences du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb) et la réduction, voire aussi l'abandon, de la location d'une partie des garages, suite à la construction de leur nouvelle centrale.
- Un calcul plus précis de la position comptable des Jeunes sapeurs-pompiers régionaux du Nord vaudois, revue à la hausse par rapport aux premières estimations budgétaires.

Il est à noter que les transformations structurelles d'importance dans la caserne G1 seront étudiées en détail en 2025, pour une proposition dans le cadre du budget 2026 ou de dépenses séparées, avec prélèvement sur le fonds de réserve des bâtiments.

Le tableau des crédits des heures d'utilisation particulière de SP pour 2025, calculées selon la clé de répartition décrite dans la *Directive du CoDir Utilisation particulière des sapeurs-pompiers* est présenté dans l'annexe 1.

L'annexe 2 présente la péréquation financière des communes membres du SDIS.

Le récapitulatif de la saisie Abacus MCH2 est fourni dans l'annexe 3.

¹ À titre d'exemple, l'indice des prix à la consommation a encore augmenté de 1.4% entre mai 2023 et juin 2024 (source : <https://lik-app.bfs.admin.ch/fr/lik>).

2. COMPARAISON 2023 – 2024 – 2025 (SOUS MCH1)

No	Position budgétaire selon Abacus	2023		2024	2025	Écart
		Budget	Comptes	Budget	Budget	
300100	Rétributions des autorités	20'000	17'494	17'500	17'500	0
301200	Salaires personnel occasionnel	1'000	480	500	500	0
301300	Soldes	678'200	864'722	768'800	862'500	93'700
303000	AVS-AI-APG-AC	64'000	80'930	67'000	80'000	13'000
305000	Assurances accidents personnel	1'400	1'309	1'400	1'500	100
306000	Indemnisation et remboursement de frais	298'200	306'138	320'600	324'300	3'700
309100	Frais de formation	92'700	104'343	104'300	119'600	15'300
309900	Frais divers du personnel	40'900	50'508	46'800	46'800	0
310900	Frais administratifs divers	26'500	31'453	26'500	28'200	1'700
311100	Achats de mobilier, de machines et de logiciels	30'900	33'950	28'900	25'900	-3'000
311400	Achats de matériel et machines	22'000	15'755	23'900	20'900	-3'000
311500	Achats de véhicules	0	0	0	54'000	54'000
311600	Achats habits et équipements	10'000	12'097	10'000	12'700	2'700
312300	Électricité	29'000	37'017	28'300	37'000	8'700
312400	Achats et consommation de combustible	53'300	39'524	45'700	44'600	-1'100
313300	Achats de produits de nettoyage et désinfection	8'300	11'808	8'300	8'300	0
313700	Appareils et matériels destinés à la revente	2'000	921	4'000	1'000	-3'000
314100	Charges d'entretien des bâtiments	108'500	58'716	69'500	59'100	-10'400
315500	Entretien véhicules et matériel	77'000	84'795	83'500	86'000	2'500
315600	Entretien d'équipement et de matériel spécialisés	1'500	1'198	1'500	1'000	-500
316100	Loyers et locations	578'500	552'216	578'500	573'000	-5'500
317000	Frais de réception et de manifestation	1'000	3'603	1'000	5'000	4'000
318100	Frais de ports et compte postal	6'500	9'726	10'000	9'000	-1'000
318200	Frais de téléphones et radios	11'000	9'726	11'000	10'500	-500
318300	Frais comptes bancaires et postaux	100	73	100	100	0
318500	Honoraires, frais d'expertises et cachets	5'000	3'726	3'000	2'000	-1'000
318600	Assurances	28'400	29'796	29'600	29'100	-500
318900	Prestations diverses de tiers	33'000	35'757	34'000	37'500	3'500
330100	Perte sur débiteurs	1'500	0	1'500	1'000	-500
352100	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'277'500	1'251'082	1'408'500	1'420'700	12'200
365101	Jeunes sapeurs-pompiers	0	0	27'500	57'400	29'900
381400	Attributions au fonds de réserve	130'000	130'000	130'000	130'000	0
422100	Intérêts compte postal	0	-8	0	0	0
427100	Produits des locations	-126'500	-116'705	-126'500	-85'900	40'600
431900	Encaissement frais de rappels	0	-65	0	0	0
435600	Facturation de services à des tiers	-460'000	-610'515	-485'000	-550'000	-65'000
435900	Ventes et prestations diverses	-1'200	-6'635	-4'200	-1'200	3'000
452100	Participations des communes	-2'502'000	-2'458'319	-2'699'900	-2'834'500	-134'600
465100	Participation financière ECA	-508'200	-586'616	-570'100	-570'600	-500
465902	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	0	0	-6'000	-10'500	-4'500
481400	Prélèvement au fonds de réserve	-40'000	0	0	-54'000	-54'000
TOTAL DES CHARGES		3'637'900	3'778'863	3'891'700	4'106'700	215'000
TOTAL DES RECETTES		1'135'900	1'320'544	1'191'800	1'272'200	80'400

3. POSITIONS PRÉSENTANT UNE VARIATION SIGNIFICATIVE²

301300 Soldes

+ CHF 93'700

L'augmentation de 12.2% (soit CHF 93'700) de cette position budgétaire est principalement due aux soldes pour interventions. Avec un nouveau record du nombre d'heures d'intervention en 2023, il a été décidé de relever le montant budgété pour les soldes pour intervention. Ainsi, une estimation de 8'000 heures à CHF 35 a été utilisée pour calculer ce montant, correspondant à environ 80% du nombre d'heures de l'année 2023. À ce jour, la tendance du nombre d'heures pour 2024 est environ 10% inférieure à celles de 2023. Il sied toutefois de relever la nature imprévisible des interventions.

Le budget 2024 tient aussi compte du projet de reprise de certaines interventions pollution par la DGMR, conjointement mené par la DGE, l'ECA et la DGMR. Il semble toutefois que le SDIS Nord vaudois ne soit pas fortement influencé par la reprise de ces petits cas pollution. En effet, le site DPS Yverdon-les-Bains, comme centre ABC régional, effectue principalement des missions de plus grande importance et qui ne seront pas reprises par cet accord.

303000 AVS-AI-APG-AC

+ CHF 13'000

Sans outil de prédiction précis des charges sociales, il convient de tenir compte que des montants de soldes, d'indemnités et de frais de formation plus élevés vont inévitablement déboucher sur une augmentation statistique des charges sociales. L'année 2023 a représenté une année record en termes de dépense de charges sociales (avec CHF 81'249), notamment du fait de l'augmentation de l'activité soldée de 8%. Avec environ 39% (moyenne des cinq dernières années) de la somme totale des soldes et indemnités soumis à charges sociales, une estimation grossière des charges sociales est calculée à environ CHF 80'000 en 2024, d'où le relèvement de cette position de CHF 13'000 par rapport à l'année précédente.

309100 Frais de formation

+ CHF 15'300

L'augmentation de 14.7%, soit CHF 15'300, dans les frais de formation provient d'une légère hausse du nombre de cours cantonaux, en raison notamment du nombre croissant de personnel DPS et d'une planification plus soutenue de certains cours destinés plus particulièrement aux cadres, aux conducteurs de véhicules poids-lourds et aux porteurs d'appareils de protection respiratoire.

311100 Achats de mobilier, de machines et de logiciels

- CHF 3'000

La légère baisse en absolu (CHF 3'000) mais représentant 10.4% de la position est due à une diminution d'achats de mobilier pour 2025. Le reste de la position est constituée d'éléments stables.

311400 Achats de matériel et machines

- CHF 3'000

Un effort a été consenti dans cette position afin de la diminuer de CHF 3'000, soit 12.6%.

311500 Achats de véhicules

+ CHF 54'000

Cette position est constituée de deux éléments :

² Seules les positions présentant une variation de plus de CHF 2'000 et de plus de 10% ou de plus de CHF 10'000 sont adressées.

- Depuis plusieurs années, le SDIS envisage l'achat d'un minibus afin de faciliter les déplacements aux cours cantonaux et fédéraux avec un nombre de personnes dépassant quatre. Il avait d'ailleurs été mis au budget 2022 sans pouvoir le réaliser. En effet, à l'époque, un bus électrique était visé, malheureusement le marché ne pouvait répondre à la demande. Le besoin étant grandissant – en effet, la sollicitation des véhicules chef d'intervention est telle qu'il n'y a presque plus de disponibilité pour certains cours – il est proposé de procéder à cette acquisition en 2025, probablement sous la forme d'un véhicule d'occasion.
- Le remplacement des vélos musculaires de la caserne d'Yverdon-les-Bains pour les petits déplacements en ville par deux vélos électriques sur la base de l'excellente expérience du vélo électrique actuel. Ces vélos pourraient aussi être empruntés le week-end pour la permanence afin d'optimiser les déplacements vers la caserne en cas de mobilisation.

Il convient de préciser que ces dépenses sont entièrement compensées par des recettes correspondantes sous 481400 *Prélèvement au fonds de réserve*.

311600 Achats habits et équipements

+ CHF 2'700

Avec l'augmentation du nombre de personnes incorporées au DPS, il est possible que le quota décidé par l'ECA pour l'allocation gratuite de tenues d'intervention soit dépassé et que le SDIS doive alors louer les tenues d'intervention officielles de l'ECA. Ceci explique seul l'augmentation de CHF 2'700 (soit 27% de la position) proposée, le reste de la position étant limitée à des dépenses fonctionnelles minimales.

312300 Électricité

+ CHF 8'700

Pour rappel, le prix au kWh de l'électricité a augmenté entre 120 et 150% depuis 2022 pour la Ville d'Yverdon-les-Bains alors qu'une hausse de 35% avait été planifiée pour 2023. Avec une nouvelle hausse de 10% en 2024, le prix prend encore l'ascenseur. Ainsi, il convient de relever cette position de CHF 8'700 (soit 30.7%) afin de tenir compte de ces augmentations. Il sied de relever que si le prix augmente, les efforts entrepris en interne pour limiter la consommation sont réels, avec une diminution de 1.4% de la consommation entre 2022 et 2023 et ce, malgré l'augmentation du nombre d'appareils en charge et le dysfonctionnement de l'installation photovoltaïque située sur le toit de l'extension de caserne d'Yverdon-les-Bains limitant ainsi fortement la possibilité d'autoconsommation.

313700 Appareils et matériels destinés à la revente

- CHF 3'000

Très peu de matériel de merchandising nécessite d'être acquis en 2025, expliquant ainsi la diminution de cette position budgétaire de CHF 3'000, soit 75%.

314100 Charges d'entretien des bâtiments

- CHF 10'400

Un effort a été consenti dans cette position budgétaire permettant de diminuer de CHF 10'400, soit 15%, le montant. Cet effort se concentre principalement sur deux mesures, soit la diminution de dépenses pour imprévus et l'optimisation de certains contrats de maintenance pour les deux casernes d'Yverdon-les-Bains.

317000 Frais de réception et de manifestation**+ CHF 4'000**

Cette position est relevée de CHF 4'000, soit 400% afin de mieux ventiler les dépenses liées à la participation du SDIS à des manifestations, dépenses qui étaient parfois éparpillées dans diverses positions jusqu'à présent. Pour 2025, le SDIS prévoit, outre son rapport annuel et les rencontres annuelles avec les secteurs DAP, la participation à l'UCV 2025 et une inauguration de véhicules.

318900 Prestations diverses de tiers**+ CHF 3'500**

La mise à niveau de 10.3% (CHF 3'500) de cette position est le reflet direct de l'augmentation du montant du contrat de conciergerie pour les casernes DPS.

352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains**+ CHF 12'200**

L'augmentation de cette position (0.9%) est expliquée par l'augmentation annuelle des traitements selon la politique RH de la Ville d'Yverdon-les-Bains et les adaptations du traitement du personnel permanent suite aux derniers engagements.

365101 Jeunes sapeurs-pompier**+ CHF 29'900**

Suite à l'intégration des JSP au sein du SDIS Nord vaudois en 2024 – intégration toujours en cours de réalisation au moment de la rédaction de ce préavis – le budget a été entièrement revu à la lumière des différents éléments et de l'organisation mise en place. Il en ressort que le budget initial estimé en 2019 et intégrer en 2024 est insuffisant pour mener correctement la mission de formation des JSP.

En effet, la formation du personnel doit être revue et augmentée, notamment en regard de la gestion de mineurs. En outre, le nombre d'heures de monitorat a été recalculé pour coller au mieux à la réalité, d'où l'augmentation importante de cette position budgétaire de CHF 29'900, soit 108.7%.

Afin de compenser, très partiellement certes, cette augmentation, l'État-major a décidé de relever la cotisation JSP à CHF 150 par année dès 2025 au lieu de CHF 100. Cette contribution, qui reste modeste en regard des dépenses publiques, vient en recette sous la position 465902 *Cotisations jeunes sapeurs-pompier*.

427100 Produits des locations**+ CHF 40'600**

Suite à la construction d'une nouvelle centrale, le Centre de secours et d'urgence du Nord vaudois et de la Broye (CSU-nvb) va emménager dans ses locaux début novembre 2024 et ainsi libérer la location de l'appartement de la caserne d'Yverdon-les-Bains au 31.12.2024. Au moment de la rédaction de ce préavis, il n'est toutefois pas certain que le CSU-nvb maintienne une location des garages pour deux de ses ambulances, le projet de rénovation de l'hôpital d'Yverdon-les-Bains ayant pris du retard et portant une influence importante à cet effet. Dès lors, c'est la variante minima qui a été retenue dans ce budget en termes de location, créant ainsi une diminution de revenus de CHF 40'600 (32.1%).

435600 Facturation de services à des tiers**- CHF 65'000**

En premier lieu, il convient de rappeler qu'il est impossible de prédire avec une quelconque exactitude le montant de recettes liées aux interventions, le SDIS n'ayant aucun contrôle sur la survenance de ces dernières.

Seule une tendance peut être analysée sur la base des dernières années :

Année	Budget [CHF]	Recettes [CHF]	Différence [CHF]	Différence
2018	280'000	499'989	219'989	+79%
2019	350'000	555'416	189'334	+54%
2020	350'000	487'151	137'151	+39%
2021	380'000	568'346	188'346	+50%
2022	400'000	563'511	163'511	+41%
2023	460'000	610'515	150'515	+33%
2024	485'000	-	-	-

Si jusqu'en 2023, cette position a toujours fait l'objet d'une budgétisation très prudente, plutôt axée sur une année pauvre en intervention, avec des recettes dépassant toujours les attentes, il est décidé d'adapter ce paradigme en proposant une augmentation importante de cette position. En effet, les statistiques des dernières années tablent indéniablement vers une augmentation du nombre d'intervention et des recettes qui se situent largement au-dessus des CHF 500K (exception faite de l'année 2020 en raison du COVID). Ceci a systématiquement contribué à rendre des finances plus favorables que prévues, diminuant ainsi la part de contribution des communes au SDIS au moment de l'établissement des comptes.

Pour 2025, le budget a été revu largement à la hausse (+CHF 65'000 ou 13.4%) en tenant compte des éléments suivants :

- Il y aura une légère diminution du nombre de petits cas pollution, par la reprise par la DGMR dès mi-2025.
- Estimation de CHF 210K pour les interventions prises en charge par l'ECA, sur la base 2023.
- Estimation de CHF 279K pour les interventions prises en charge par la DGE, sur la base 2023.
- Estimation de CHF 202K pour les interventions facturées par le SDIS, sur la base 2023.
- La tendance record d'intervention de 2023 n'est pour le moment pas constatée en 2024, avec une diminution d'environ 10% d'interventions.
- Total des estimations de 2023 ramené à 80% (de manière identique au calcul des soldes pour intervention), débouchant ainsi sur un montant de CHF 550'000.

435900 Ventes et prestations diverses

+ CHF 3'000

Avec très peu de manifestations prévues en 2025, l'augmentation importante de recettes dans cette position budgétaire prévue en 2024 pour les concours FVSP '24 n'est pas reconduite. Ainsi, la position est réduite de CHF 3'000, soit 71.4%.

465902 Cotisations jeunes sapeurs-pompiers

- CHF 4'500

L'augmentation de la cotisation annuelle par JSP de CHF 100 à 150 décidée par l'État-major dès le 1^{er} janvier 2025, couplée à une légère augmentation du nombre de JSP, engendre une augmentation de recettes de CHF 4'500, soit 75%.

481400 Prélèvement au fonds de réserve

- CHF 54'000

Il s'agit du prélèvement destiné à compenser la dépense liée à l'achat de véhicules budgété sous la position 311500 Achats de véhicules.

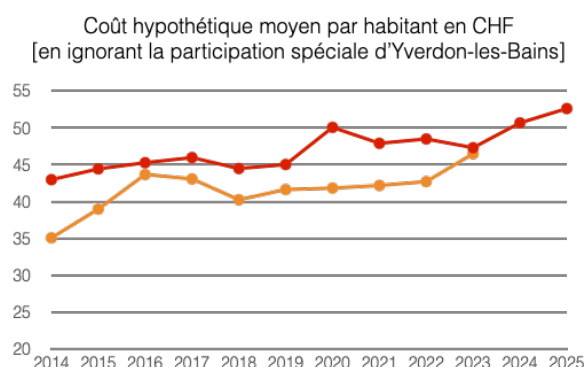
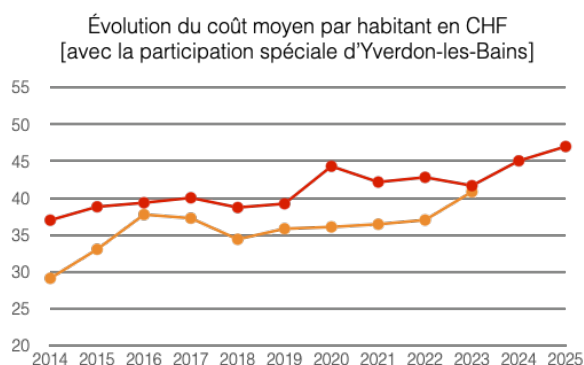
4. PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

La clé de répartition des coûts entre les communes se calcule à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants (53'879 habitants, base : 31.12.2023, source : Canton de Vaud, +590 habitants par rapport à 2022, soit + 1.1%) et de 10% au prorata de la valeur du patrimoine immobilier³ (CHF 17'483'700'080.30, base 31.12.2023, source : ECA, + CHF 1'488'378'680.05, soit +9.31%). La ville d'Yverdon-les-Bains contribue en sus à raison de CHF 10 par habitant.

Le tableau de péréquation est présenté en annexe 2.

Le coût par habitant s'étale entre CHF 46.25 et 52.35 (CHF 56.38 pour la ville d'Yverdon-les-Bains du fait de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant). La moyenne harmonique⁴ du coût par habitant, toujours en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains, est de CHF 47.00 par habitant, soit une augmentation de CHF 1.94 ou 4.3% par rapport à 2024.

Les graphiques ci-dessous montrent l'évolution du coût par habitant depuis 2014. Il convient de relever que la comparaison est pertinente à partir de 2015, année où l'association était complète et toutes ses charges prises en considération. Le graphique de droite indique les coûts qui seraient imputés aux communes en l'absence de la contribution spéciale de CHF 10 par habitant de la ville d'Yverdon-les-Bains.



Toutes les valeurs mentionnées ci-après sont exprimées en CHF. La colonne « montant » est arrondie à l'unité.

³ Il sied de préciser que cette augmentation exceptionnelle est principalement due à l'indexation des prix entre 2022 et 2023 de 10 points d'indice, soit 8% de la valeur assurée de base. Ainsi, l'augmentation de 1.31% restante correspond à l'évolution et au développement du bâti sur les communes membres du SDIS, augmentation en ligne avec celles des années précédentes.

⁴ La moyenne harmonique des coûts, utilisée dans le rapport de gestion, est obtenue par la division de la somme totale des communes par le nombre d'habitants.

Commune	Montant	Coût/ habitant
Belmont-sur-Yverdon	20'805	46.96
Bioley-Magnoux	12'280	48.54
Bonvillars	26'002	49.43
Chamblon	26'738	47.66
Champagne	51'058	47.67
Champvent	35'074	47.98
Chavannes-le-Chêne	15'297	48.26
Chêne-Pâquier	8'388	47.93
Cheseaux-Noréaz	35'839	48.50
Concise	48'589	47.54
Corcelles-près-Concise	20'294	47.75
Cronay	20'249	47.98
Cuarny	11'733	48.48
Démoret	7'988	49.93
Donneloye	43'484	47.32
Ependes	18'624	48.00
Fiez	20'718	47.52
Fontaines-sur-Grandson	9'715	48.82
Giez	21'999	47.93
Grandson	160'597	47.43

Commune	Montant	Coût/ habitant
Method	33'862	47.76
Molondin	13'652	48.41
Montagny-près-Yverdon	40'675	52.35
Mutrux	6'964	48.03
Novalles	4'935	48.38
Onnens	24'994	50.19
Orges	19'613	47.15
Pomy	41'514	47.44
Provence	20'744	49.98
Rovray	9'715	48.82
Suchy	31'372	47.18
Suscévaz	10'338	47.64
Treycovagnes	24'144	46.25
Ursins	11'214	47.92
Valeyres-sous-Montagny	32'766	46.61
Valeyres-sous-Ursins	11'267	47.54
Villars-Epeney	4'888	48.40
Vugelles-La Mothe	7'181	47.56
Yverdon-les-Bains	1'703'891	56.38
Yvonand	165'300	46.75

5. PASSAGE DE MCH1 À MCH2

Le passage du modèle comptable harmonisé 1 (MCH1) au modèle comptable harmonisé 2 (MCH2) s'est fait au 01.01.2024 pour le SDIS. Comme les comptes 2023 étaient sous MCH1, le budget 2025 a aussi d'abord été fait sous MCH1 afin de pouvoir comparer les positions comptables. Ceci ne change rien au montant total du budget, ni à la péréquation entre les communes. Il s'agit simplement d'un déplacement de (sous-)positions budgétaires dans d'autres (sous-)positions selon le nouveau plan comptable.

L'annexe 3 présente le tableau de conversion de MCH1 à MCH2. Dès lors, il convient de soumettre les positions budgétaires présentées au chapitre 6 pour validation au Conseil intercommunal lors de son assemblée du 19.09.2024.

6. POSITIONS BUDGÉTAIRES À VALIDER

No	Position budgétaire	Charges	Recettes
300000	Traitements des autorités	16'500	
301000	Salaires du personnel des auxiliaires	500	
301010	Soldes	862'500	
301020	Indemnisations	288'983	
301030	Formations	74'300	
305000	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	80'000	
305300	Assurances accidents	1'100	
309000	Formation et perfectionnement du personnel	45'300	
309900	Autres charges de personnel	47'800	
309910	Remboursement de frais forfaitaire	34'850	
310000	Matériel de bureau	17'200	
310100	Matériel d'exploitation, fournitures, nettoyage, désinfection	8'300	
310110	Fournitures destinées à la vente	1'000	
311000	Meubles et appareils de bureau	3'000	
311100	Achats matériel, machines et outillage	20'900	
311110	Achats de véhicules	54'000	
311200	Achats habits et équipements	12'700	
311300	Matériel informatique	22'900	
312000	Consommation de combustibles	44'600	
312010	Consommation d'électricité	37'000	
313000	Prestations de services et honoraires	48'500	
313010	Frais de ports	9'000	
313020	Frais de téléphones et radios	10'500	
313200	Honoraires conseillers externes, experts	2'000	
313400	Primes d'assurances	29'500	
314400	Entretien des bâtiments, immeubles	59'100	
315000	Entretien de meubles et appareils de bureau	1'000	
315100	Entretien de machines, appareils, véhicules	86'000	
316000	Loyers et bail à ferme des biens-fonds	573'000	
317000	Frais de déplacement et autres frais	467	
318100	Pertes sur débiteurs	1'000	
319900	Frais de réceptions et de manifestations	5'000	
342000	Frais comptes bancaire, postaux, encaissements	100	
361200	Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'420'700	
363400	Jeunes sapeurs-pompiers	57'400	
389300	Attributions aux préfinancements	130'000	
425000	Ventes de marchandises		1'200
426000	Facturation des services à des tiers		550'000
447200	Locations pour utilisation des biens-fonds PA		85'900
461200	Participations des communes		2'834'500
463400	Subventions sécurité publique, ECA		570'600
463701	Cotisations jeunes sapeurs-pompiers		10'500
489300	Prélèvements sur les préfinancements		54'000
TOTAL DES CHARGES		4'106'700	
TOTAL DES RECETTES			4'106'700

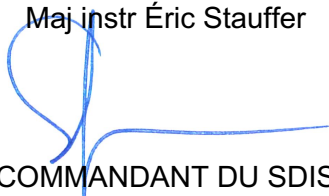
7. REQUÊTE

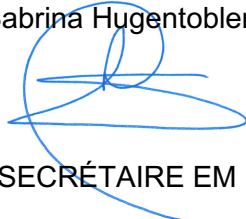
Le budget proposé par l'EM a été élaboré sur la base d'éléments réfléchis et avec le but permanent de réaliser des économies là où elles peuvent l'être. Il a par contre été établi en tenant compte du nombre croissant du personnel, notamment du DPS, du nombre croissant d'interventions et des besoins particuliers de formation.

Il présente une augmentation du coût net imputé aux communes de CHF 131'160 ce qui a pour conséquence une augmentation du coût par habitant de CHF 1.94 par rapport à 2024.

Par la présente, le Codir sollicite respectueusement le Conseil intercommunal afin de valider le budget 2025 tel que présenté dans ce préavis lors de l'assemblée du 19.09.2024.

AU NOM DE L'ÉTAT-MAJOR DU SDIS NORD VAUDOIS

Maj instr Éric Stauffer

COMMANDANT DU SDIS

Sabrina Hugentobler

SECRÉTAIRE EM

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION DU SDIS NORD VAUDOIS

Christian Weiler

PRÉSIDENT DU CODIR

Barbara Giroud

SECRÉTAIRE DU CODIR

Annexes

1. Calcul du crédit de base pour l'utilisation particulière de sapeurs-pompiers
2. Calcul de la péréquation pour les communes membres de l'Association
3. Tableau de conversion MCH1 à MCH2

Distribution

Membres du CI (via le bureau)

BUDGETO '25 | CALCUL DU CRÉDIT DE BASE POUR L'UTILISATION PARTICULIÈRE DE SAPEURS-POMPIERS

N°	Commune	Nombre d'habitants*	%	Coefficient	Nombre d'heures	Montant	
1	Belmont-sur-Yverdon	443	0.82%	1	12	CHF	360.00
2	Bioley-Magnoux	253	0.47%	1	12	CHF	360.00
3	Bonvillars	526	0.98%	2	14	CHF	420.00
4	Chamblon	561	1.04%	2	14	CHF	420.00
5	Champagne	1'071	1.99%	3	16	CHF	480.00
6	Champvent	731	1.36%	2	14	CHF	420.00
7	Chavannes-le-Chêne	317	0.59%	1	12	CHF	360.00
8	Chêne-Pâquier	175	0.32%	1	12	CHF	360.00
9	Cheseaux-Noréaz	739	1.37%	2	14	CHF	420.00
10	Concise	1'022	1.90%	3	16	CHF	480.00
11	Corcelles-près-Concise	425	0.79%	1	12	CHF	360.00
12	Cronay	422	0.78%	1	12	CHF	360.00
13	Cuamy	242	0.45%	1	12	CHF	360.00
14	Démoret	160	0.30%	1	12	CHF	360.00
15	Donneloye	919	1.71%	2	14	CHF	420.00
16	Ependes	388	0.72%	1	12	CHF	360.00
17	Fiez	436	0.81%	1	12	CHF	360.00
18	Fontaines-sur-Grandson	199	0.37%	1	12	CHF	360.00
19	Giez	459	0.85%	1	12	CHF	360.00
20	Grandson	3'386	6.28%	7	24	CHF	720.00
21	Method	709	1.32%	2	14	CHF	420.00
22	Molondin	282	0.52%	1	12	CHF	360.00
23	Montagny-près-Yverdon	777	1.44%	2	14	CHF	420.00
24	Mutrux	145	0.27%	1	12	CHF	360.00
25	Novalles	102	0.19%	1	12	CHF	360.00
26	Onnens	498	0.92%	1	12	CHF	360.00
27	Orges	416	0.77%	1	12	CHF	360.00
28	Pomy	875	1.62%	2	14	CHF	420.00
29	Provence	415	0.77%	1	12	CHF	360.00
30	Rovray	199	0.37%	1	12	CHF	360.00
31	Suchy	665	1.23%	2	14	CHF	420.00
32	Suscévaz	217	0.40%	1	12	CHF	360.00
33	Treycovagnes	522	0.97%	2	14	CHF	420.00
34	Ursins	234	0.43%	1	12	CHF	360.00
35	Valeyres-sous-Montagny	703	1.30%	2	14	CHF	420.00
36	Valeyres-sous-Ursins	237	0.44%	1	12	CHF	360.00
37	Villars-Epeney	101	0.19%	1	12	CHF	360.00
38	Vugelles-la Mothe	151	0.28%	1	12	CHF	360.00
39	Yverdon-les-Bains	30'221	56.09%	61	132	CHF	3'960.00
40	Yvonand	3'536	6.56%	8	26	CHF	780.00
TOTAL		53'879	100.00%	128	656	CHF	19'680.00

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Nombre total d'heures		656
Montant total	CHF	19'680.00

Calcul du crédit de base

Le crédit de base est calculé sur la base de l'art 3 de l'Annexe 3 du Règlement SDIS NV.

Chaque commune reçoit un crédit de base à faire valoir pour des heures d'utilisation particulière des sapeurs-pompiers.

Ce crédit est calculé sur la base de la péréquation suivante :
pour la première tranche de 500 habitants: 12 heures
pour chaque tranche supplémentaire entamée de 500 habitants: 2 heures.

Le crédit de base est réinitialisé au 1er janvier de chaque année.

Sources

* Au 31.12.2023, scriis.vd.ch

Données du document	
Date	12.05.2024
Auteur	Maj instr Éric Stauffer

BUDGETO '25 | CALCUL DE LA PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

N°	Commune	Valeur immobilière*		%	Charges au prorata valeur immobilière		Nombre d'habitants**	%	Charges au prorata nombre d'habitants		90% habitants 10% immobilière		Coût par habitant	
1	Belmont-sur-Yverdon	CHF	142'669'715.62	0.82%	CHF	20'663.88	443	0.82%	CHF	20'820.81	CHF	20'805.12	CHF	46.96
2	Bioley-Magnoux	CHF	108'956'384.61	0.62%	CHF	15'780.94	253	0.47%	CHF	11'890.89	CHF	12'279.90	CHF	48.54
3	Bonvillars	CHF	259'056'371.88	1.48%	CHF	37'521.00	526	0.98%	CHF	24'721.78	CHF	26'001.70	CHF	49.43
4	Chamblon	CHF	207'669'620.18	1.19%	CHF	30'078.28	561	1.04%	CHF	26'366.76	CHF	26'737.91	CHF	47.66
5	Champagne	CHF	397'353'236.56	2.27%	CHF	57'551.53	1'071	1.99%	CHF	50'336.54	CHF	51'058.04	CHF	47.67
6	Champvent	CHF	286'722'047.41	1.64%	CHF	41'528.02	731	1.36%	CHF	34'356.69	CHF	35'073.82	CHF	47.98
7	Chavannes-le-Chêne	CHF	130'385'322.85	0.75%	CHF	18'884.64	317	0.59%	CHF	14'898.86	CHF	15'297.44	CHF	48.26
8	Chêne-Pâquier	CHF	68'029'937.53	0.39%	CHF	9'853.27	175	0.32%	CHF	8'224.93	CHF	8'387.76	CHF	47.93
9	Cheseaux-Noréaz	CHF	316'215'765.00	1.81%	CHF	45'799.80	739	1.37%	CHF	34'732.68	CHF	35'839.40	CHF	48.50
10	Concise	CHF	369'954'575.37	2.12%	CHF	53'583.18	1'022	1.90%	CHF	48'033.56	CHF	48'588.53	CHF	47.54
11	Corcelles-près-Concise	CHF	159'936'138.03	0.91%	CHF	23'164.70	425	0.79%	CHF	19'974.82	CHF	20'293.81	CHF	47.75
12	Cronay	CHF	165'598'211.25	0.95%	CHF	23'984.78	422	0.78%	CHF	19'833.82	CHF	20'248.92	CHF	47.98
13	Cuamy	CHF	103'294'477.34	0.59%	CHF	14'960.88	242	0.45%	CHF	11'373.90	CHF	11'732.60	CHF	48.48
14	Démoret	CHF	84'243'485.43	0.48%	CHF	12'201.59	160	0.30%	CHF	7'519.93	CHF	7'988.10	CHF	49.93
15	Donneloye	CHF	318'347'550.21	1.82%	CHF	46'108.56	919	1.71%	CHF	43'192.61	CHF	43'484.20	CHF	47.32
16	Ependes	CHF	152'715'175.44	0.87%	CHF	22'118.84	388	0.72%	CHF	18'235.83	CHF	18'624.13	CHF	48.00
17	Fiez	CHF	157'113'496.18	0.90%	CHF	22'755.88	436	0.81%	CHF	20'491.81	CHF	20'718.22	CHF	47.52
18	Fontaines-sur-Grandson	CHF	89'560'554.85	0.51%	CHF	12'971.70	199	0.37%	CHF	9'352.92	CHF	9'714.79	CHF	48.82
19	Giez	CHF	178'389'023.67	1.02%	CHF	25'837.37	459	0.85%	CHF	21'572.80	CHF	21'999.26	CHF	47.93
20	Grandson	CHF	1'199'321'699.00	6.86%	CHF	173'706.39	3'386	6.28%	CHF	159'140.55	CHF	160'597.14	CHF	47.43
21	Method	CHF	267'339'359.59	1.53%	CHF	38'720.68	709	1.32%	CHF	33'322.70	CHF	33'862.50	CHF	47.76
22	Molondin	CHF	118'980'319.12	0.68%	CHF	17'232.78	282	0.52%	CHF	13'253.88	CHF	13'651.77	CHF	48.41
23	Montagny-près-Yverdon	CHF	539'091'756.01	3.08%	CHF	78'080.54	777	1.44%	CHF	36'518.67	CHF	40'674.86	CHF	52.35
24	Mutrux	CHF	57'368'000.45	0.33%	CHF	8'309.02	145	0.27%	CHF	6'814.94	CHF	6'964.35	CHF	48.03
25	Novalles	CHF	42'819'939.06	0.24%	CHF	6'201.92	102	0.19%	CHF	4'793.96	CHF	4'934.75	CHF	48.38
26	Onnens	CHF	271'241'825.91	1.55%	CHF	39'285.90	498	0.92%	CHF	23'405.79	CHF	24'993.80	CHF	50.19
27	Orges	CHF	139'241'482.42	0.80%	CHF	20'167.35	416	0.77%	CHF	19'551.82	CHF	19'613.37	CHF	47.15
28	Pomy	CHF	310'817'446.80	1.78%	CHF	45'017.93	875	1.62%	CHF	41'124.63	CHF	41'513.96	CHF	47.44
29	Provence	CHF	220'198'274.12	1.26%	CHF	31'892.90	415	0.77%	CHF	19'504.82	CHF	20'743.63	CHF	49.98
30	Rovray	CHF	89'583'726.00	0.51%	CHF	12'975.06	199	0.37%	CHF	9'352.92	CHF	9'715.13	CHF	48.82
31	Suchy	CHF	223'882'450.31	1.28%	CHF	32'426.51	665	1.23%	CHF	31'254.72	CHF	31'371.90	CHF	47.18
32	Suscévoz	CHF	79'994'995.87	0.46%	CHF	11'586.25	217	0.40%	CHF	10'198.91	CHF	10'337.64	CHF	47.64
33	Treycovagnes	CHF	142'500'912.77	0.82%	CHF	20'639.43	522	0.97%	CHF	24'533.78	CHF	24'144.34	CHF	46.25
34	Ursins	CHF	90'883'408.32	0.52%	CHF	13'163.30	234	0.43%	CHF	10'997.90	CHF	11'214.44	CHF	47.92
35	Valeyres-sous-Montagny	CHF	209'151'764.48	1.20%	CHF	30'292.95	703	1.30%	CHF	33'040.70	CHF	32'765.93	CHF	46.61
36	Valeyres-sous-Ursins	CHF	85'748'293.50	0.49%	CHF	12'419.54	237	0.44%	CHF	11'138.90	CHF	11'266.96	CHF	47.54
37	Villars-Epeney	CHF	42'520'354.96	0.24%	CHF	6'158.53	101	0.19%	CHF	4'746.96	CHF	4'888.11	CHF	48.40
38	Vugelles-la Mothe	CHF	54'806'652.54	0.31%	CHF	7'938.04	151	0.28%	CHF	7'096.94	CHF	7'181.05	CHF	47.56
39	Yverdon-les-Bains	CHF	8'516'053'082.19	48.71%	CHF	1'233'441.20	30'221	56.09%	CHF	1'420'374.10	CHF	1'703'890.81	CHF	56.38
40	Yvonand	CHF	1'085'943'247.47	6.21%	CHF	157'284.97	3'536	6.56%	CHF	166'190.49	CHF	165'299.94	CHF	46.75
TOTAL		CHF	17'483'700'080.30	100.00%	CHF	2'532'290.00	53'879	100.00%	CHF	2'532'290.00	CHF	2'834'500.00		

Récapitulatif		
Récapitulatif		
Charges totales	CHF	4'106'700
Recettes	CHF	(1'272'200)
Sous-total	CHF	2'834'500
Participation YLB		
Montant	CHF	(302'210)
Coût net de la région	CHF	2'532'290

Calcul de la péréquation

La péréquation est calculée sur la base de l'article 37 des statuts de l'Association du SDIS NV, à savoir à raison de 90% au prorata du nombre d'habitants et à 10% au prorata de la valeur immobilière.

La ville d'Yverdon-les-Bains contribue au financement du SDIS à raison d'un forfait de base de CHF 10.- par habitant, contribution spéciale qui n'est appliquée qu'au bénéfice des communes membres du SDIS.

Sources

* Au 31.12.2023, données fournies par l'ECA

** Au 31.12.2023, scriis.vd.ch

Données du document

Date 28.06.2024

Auteur Maj instr Éric Stauffer

BUDGETO '25 | TABLEAU DE CONVERSION · CHARGES

17'500	300100 Rémunérations des autorités	CHF 16'500	300000 Traitement des autorités	16'500
500	301200 Salaires personnel occasionnel	CHF 1'000	301000 Salaires du personnel des auxiliaires	500
862'500	301300 Soldes		301010 Soldes	862'500
80'000	303000 AVS-AI-APG-AC		301020 Indemnités	288'983
1'500	305000 Assurances accidents personnel	CHF 1'100	301030 Formations	74'300
324'300	306000 Indemnisation et remboursement de frais	CHF 288'983	305000 Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	80'000
119'600	309100 Frais de formation	CHF 34'850	305300 Assurances accidents	1'100
46'800	309900 Frais divers du personnel	CHF 45'300	309000 Formation et perfectionnement du personnel	45'300
			309900 Autres charges de personnel	47'800
28'200	310900 Frais administratifs divers	CHF 17'200	309910 Remboursement de frais forfaitaire	34'850
		CHF 11'000	310000 Matériel de bureau	17'200
25'900	311100 Achats de mobilier, de machines et de logiciels	CHF 3'000	310100 Matériel d'exploitation, fournitures, nettoyage, désinfection	8'300
20'900	311400 Achats de matériel et machines	CHF 22'900	310110 Fournitures destinées à la vente	1'000
54'000	311500 Achats de véhicules		311000 Meubles et appareils de bureau	3'000
12'700	311600 Achats habits et équipements		311100 Achats matériel, machines et outillage	20'900
37'000	312300 Électricité		311110 Achats de véhicules	54'000
44'600	312400 Achats et consommation de combustible		311200 Achats habits et équipements	12'700
8'300	313300 Achats de produits et fournitures de nettoyage et de désinfection		311300 Matériel informatique	22'900
1'000	313700 Appareils et matériels destinés à la revente		312000 Consommation de combustibles	44'600
59'100	314100 Charges d'entretien des bâtiments		312010 Consommation d'électricité	37'000
86'000	315500 Entretien véhicules et matériel		313000 Prestations de services et honoraires	48'500
1'000	315600 Entretien d'équipement et de matériel spécialisé		313010 Frais de ports	9'000
573'000	316100 Loyers et locations	CHF 400	313020 Frais de téléphones et radios	10'500
5'000	317000 Frais de réception et de manifestation		313200 Honoraires conseillers externes, experts	2'000
9'000	318100 Frais de ports et compte postal		313400 Primes d'assurances	29'500
10'500	318200 Frais de téléphones et radios		314400 Entretien des bâtiments, immeubles	59'100
100	318300 Frais comptes bancaires et postaux	CHF 467	315000 Entretien de meubles et appareils de bureau	1'000
2'000	318500 Honoraires, frais d'expertises et cachets		315100 Entretien de machines, appareils, véhicules	86'000
29'100	318600 Assurances		316000 Loyers et bail à ferme des biens-fonds	573'000
37'500	318900 Prestations diverses de tiers		317000 Frais de déplacement et autres frais	467
1'000	330100 Perte sur débiteurs		318000 Attribution ou dissolution débiteurs douteux*	0
1'420'700	352100 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains		318100 Perte sur débiteurs	1'000
57'400	365101 Jeunes sapeurs-pompiers		319900 Frais de réceptions et de manifestations	5'000
0	380900 Attribution débiteurs douteux*		342000 Frais comptes bancaire, postaux, encaissements	100
130'000	381400 Attributions au fonds de réserve		361200 Participation aux charges d'Yverdon-les-Bains	1'420'700
			363400 Jeunes sapeurs-pompiers	57'400
			389300 Attributions aux préfinancements	130'000

* N'apparaît pas dans les chapitres 2 et 6 du fait du solde à 0.

BUDGETO '25 | TABLEAU DE CONVERSION · RECETTES

0	422100 Intérêts compte postal		421000 Frais de rappel*	0
-85'900	427100 Produits des locations		425000 Vente de marchandises	-1'200
0	431900 Encaissement frais de rappels			
-550'000	435600 Facturation de services à des tiers		426000 Facturation des services à des tiers	-550'000
-1'200	435900 Ventes et prestations diverses		440100 Intérêts compte postal	0
0	436200 Encaissement frais de poursuites*		441900 Récupération ADB*	0
0	436201 Récupération ADB*		447200 Locations pour utilisation des biens-fonds PA	-85'900
-2'834'500	452100 Participation des communes		461200 Participation des communes	-2'834'500
-570'600	465100 Participation financière ECA		463400 Subvention sécurité publique, ECA	-570'600
-10'500	465902 Cotisations jeunes sapeurs-pompiers		463701 Cotisations jeunes sapeurs-pompiers	-10'500
0	480900 Prélèvements sur débiteurs douteux*		451100 Prélèvement fonds généraux capital propre*	0
-54'000	481400 Prélèvements au fonds de réserve		489300 Prélèvements sur les préfinancements	-54'000

MCH1

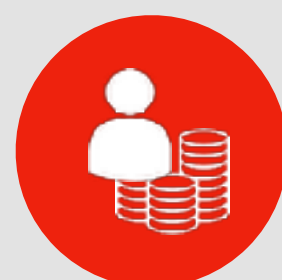
MCH2

* N'apparaît pas dans les chapitres 2 et 6 du fait du solde à 0.



NOMBRE D'HABITANTS

53'879 +1.11%



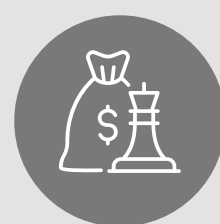
COÛT MOYEN PAR HABITANT*

CHF 47.00 +4.31%



COÛT PAR HABITANT/JOUR

CHF 0.13 +4.59%



CHARGES ET RECETTES

CHARGES

CHF 4'106'700 +5.52%

RECETTES

CHF 1'272'200 +6.75%

CHF 2'834'500 +4.99%

prestations

participation des communes



PÉRÉQUATION FINANCIÈRE

90%

nombre d'habitants

10%

valeur immobilière

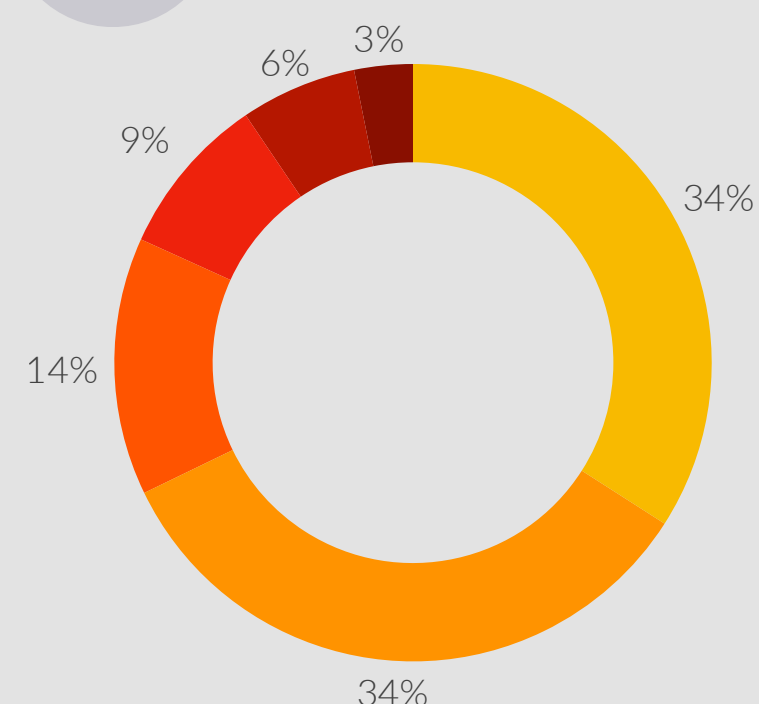
**CHF
46.25
à 52.35**

variation du coût**
par commune

+ contribution spéc. de CHF 10 par habitant d'Yverdon-les-Bains



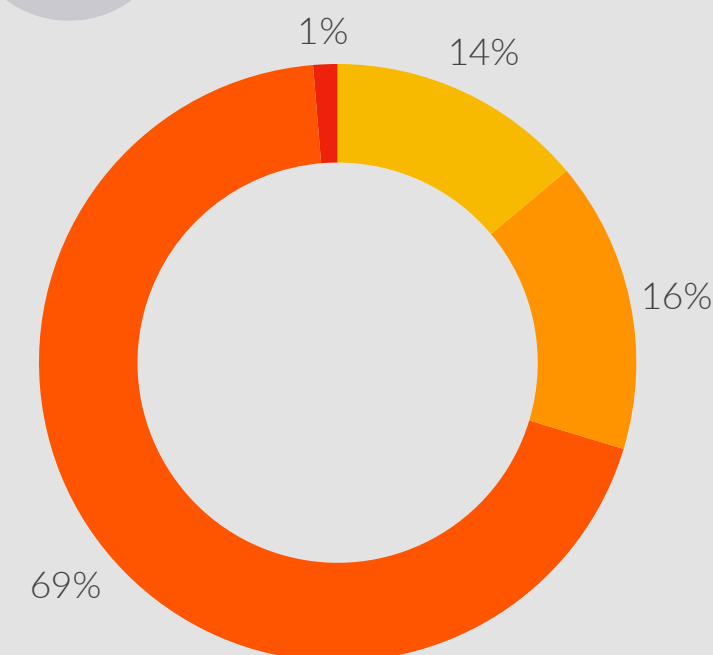
RÉPARTITION DES CHARGES



- Salaire personnel permanent
- Soldes et indemnités
- Location infrastructures
- Logistique
- Autres frais
- Fonds de réserve



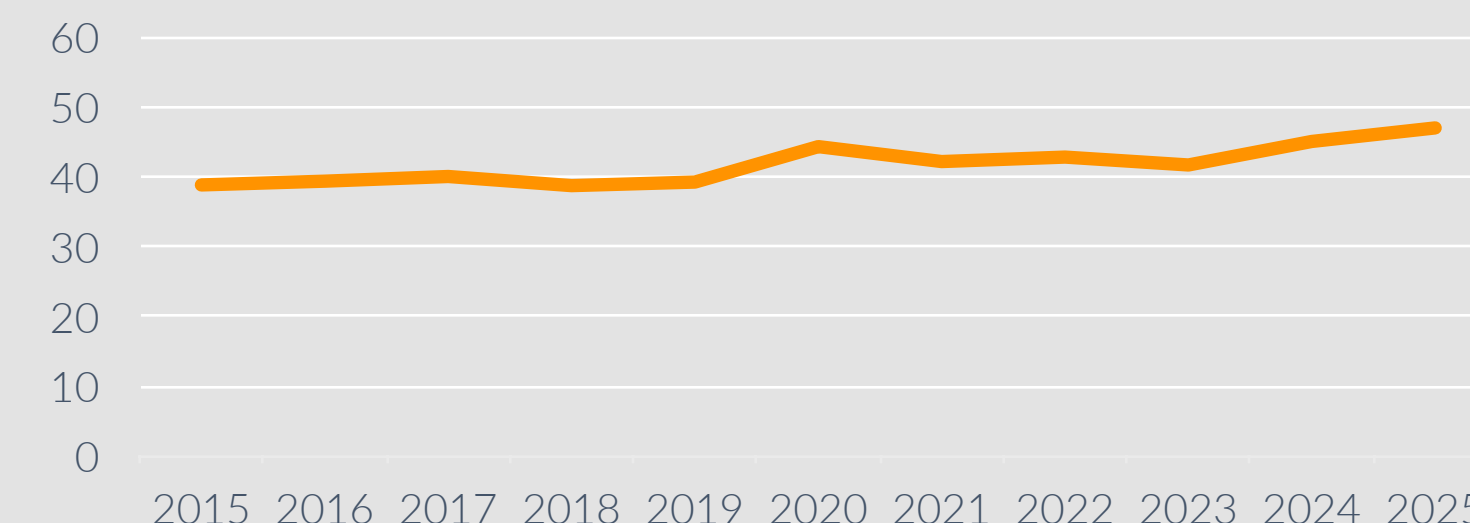
SOURCES DES RECETTES



- Participation de l'ECA
- Facturation des prestations
- Participation des communes
- Fonds de réserve



ÉVOLUTION DU COÛT PAR HABITANT**



Variations avec le budget 2023 indiquées en pour-cents

* Moyenne harmonique en tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains de CHF 10/habitant

** En tenant compte de la contribution spéciale d'Yverdon-les-Bains de CHF 10/habitant